

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05107

Numéro SIREN : 878 230 234

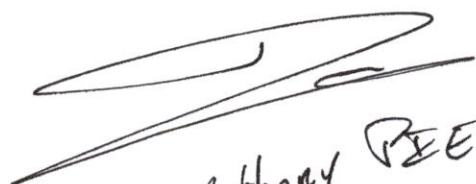
Nom ou dénomination : A2P PREMIUM

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt 894

A2P PREMIUM
Liasse fiscale 2019-2020

Exercice comptable du 09/10/2019 au 31/10/2020

*certifié conforme à l'original
président*


Anthony PIERRE

Désignation de l'entreprise A2P PREMIUM - SIREN : 878230234										Néant ☐ *									
Durée de l'exercice en nombre de mois* 13										Durée de l'exercice précédent* 1									
										Exercice N clos le 31/10/2020									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012														
			014		016														
	Immobilisations corporelles*	028		15 313		030		2 449		12 864									
		040		26 492		042				26 492									
	Immobilisations financières* (1)	044		41 805		048		2 449		39 355									
Total I (5)																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052														
		Marchandises*	060		133 871		062		133 871										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		1 000		066		1 000										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		104 868		070		104 868										
			072		18 158		074		18 158										
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084		77 396		086		77 396										
	Charges constatées d'avance*		092		094														
	Total II		096		335 293		098		335 293										
	Total général (I + II)										110		377 097		112		2 449		374 648
PASSIF														Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		10 000														
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126																
	Réserves réglementées*		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131																
	Report à nouveau		134																
	Résultat de l'exercice		136		-14 966														
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142		-4 966														
Provisions pour risques et charges										Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		5 000														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		5 532														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		120 449														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		35 096		172		248 633										
	Produits constatés d'avance		174																
Total III										176		379 614							
Total général (I + II + III)										180		374 648							
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182		41 805								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A2p Premium

4 RUE CLEMENT ADER

78125 GAZERAN

SIREN : 878230234



Règles et méthodes

Introduction

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices. et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Chiffres d'affaires

Il n'a pas été appliqué la méthode préférentielle.

Le chiffre d'affaires sur l'activité d'achat-revente et dépôt-vente a été comptabilisé en trois étapes :

- comptabilisation des factures de vente
- comptabilisation des factures d'achat pour le même montant que les ventes
- comptabilisation de la marge

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et une caisse. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors droit de mutation, frais d'actes, honoraires ou commissions).

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire selon la durée réelle d'utilisation attendue :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : de 5 ans à 10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans

Tableau des immobilisations détaillé

Postes du bilan	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, marques	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques	-	-	-	-
Matériel et outillages	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	15 313,10	-	15 313,10
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	-	13 498,96	-	13 498,96
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	-	1 814,14	-	1 814,14
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (II)	-	15 313,10	-	15 313,10
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	26 491,55	-	26 491,55
275100 - Dépôts	-	15 978,35	-	15 978,35
275500 - Cautionnements	-	10 513,20	-	10 513,20
TOTAL (III)	-	26 491,55	-	26 491,55
TOTAL (I à III)	-	41 804,65	-	41 804,65

Tableau des amortissements détaillé

Postes du bilan	Cumuls au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumuls à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, marques	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques	-	-	-	-
Matériel et outillages	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	2 449,49	-	2 449,49
281810 - Installations générales, agencements, aménagements divers	-	2 062,26	-	2 062,26
281830 - Matériel de bureau et matériel informatique	-	387,23	-	387,23
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (II)	-	2 449,49	-	2 449,49
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL (III)	-	-	-	-
TOTAL (I à III)	-	2 449,49	-	2 449,49

Charges à payer

Rubriques	Total
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-
Emprunts	-
Découverts et concours bancaires	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-
Convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS - (FNP, INTÉRÊT COURUS)	8 000,00
FNP	8 000,00
Intérêts courus	-
Dettes fournisseurs d'immobilisation	-
DETTES FISCALES & SOCIALES	-
Dettes provis. pr congés à payer	-
Dettes participation des salariés aux résultats	-
Personnel - autres charges à payer	-
Cotisations sociales sur congés à payer	-
Social: Autres charges à payer	-
Charges fiscales sur congés à payer	-
Etat: Charges à payer	-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	-
AUTRES DETTES	-

Notes

Une facture non parvenue sur l'acquisition d'un véhicule d'occasion

Faits marquants

A2P PREMIUM a démarré son activité le 9 octobre 2019 dans l'achat-revente et le dépôt-vente de véhicules d'occasion.

Les véhicules sont acquis auprès de particuliers ou de professionnels français ou étrangers.

La date de clôture du 1er exercice comptable a été modifiée et s'établit au 31 octobre 2020.

Au cours de ce premier exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 857 291 euros et une perte de -14 966 euros.

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 avec la fermeture de l'établissement accueillant du public et une aide de l'Etat de 4 500 euros.

Tableau des provisions

Provisions	Provisions en début d'exercice	Dotations courant exercice	Reprises courant exercice	Provisions en fin d'exercice
RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-
POUR RISQUES	-	-	-	-
POUR CHARGES	-	-	-	-
POUR DÉPRÉCIATIONS	-	-	-	-
DÉROGATOIRES	-	-	-	-

Notes

NEANT

Etat de créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	26 491,55	-	26 491,55
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres Créances Clients	104 868,04	104 868,04	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Securite sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités	-	-	-
- Impots sur les benefices	-	-	-
- TVA	-	-	-
- Autres impots et taxes versements	25,00	25,00	-
- Divers	-	-	-
Groupes et associés	-	-	-
Débiteurs divers	3 796,00	3 796,00	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	135 180,59	108 689,04	26 491,55

Etat de dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 an et 5 ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 000,01	5 000,01	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 783,47	118 783,47	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	37 205,48	37 205,48	-	-
Securite sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat et autres collectivités	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes assimilées	-	-	-	-
- TVA	31 205,48	31 205,48	-	-
Groupes et associés	34 963,76	34 963,76	-	-
Autres dettes	176 628,95	176 628,95	-	-
Dettes sur immo	1 500,00	1 500,00	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	405 287,15	405 287,15	-	-

Notes

L'emprunt de 5 000€ correspond au crédit-bail sur le système de sécurité.

A2P PREMIUM

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €uros
Siège social : 4, rue Clément ADLER - 78125 GAZERAN

RCS VERSAILLES 878 230 234

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 OCTOBRE 2021

Proposition et résolution votée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2020 :

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 14.966 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat déficitaire de l'exercice -14.966 euros

Affectation

Solde au Report à nouveau, soit -14.966 euros

Situation des capitaux propres après affectation du résultat

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -4.966 euros pour un capital social de 10.000 euros.

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que s'agissant du premier exercice social, aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



PA AP JP